

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que l'OCP, a déclaré le 8 janvier 2015, avoir cédé sur le marché de blocs, le 30 décembre 2014, 975 610 actions BCP, au cours unitaire de 205 DH, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite banque.

Suite à cette transaction, l'OCP SA détient 7 777 126 actions BCP, soit 4,49% du capital de ladite banque.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières